

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce : Luxembourg B 96.268
(le « **Fonds** »)

Avis aux Actionnaires du Compartiment LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund – ESG Selection (le « Compartiment ») (les « Actionnaires »)

Luxembourg, le 29 novembre 2022

*Les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Par la présente, le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») informe les Actionnaires qu'il est prévu d'ajuster la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées (la « **Période de référence de la performance** ») utilisée aux fins du calcul de la Commission de performance du Compartiment.

Alors que la Période de référence de la performance du Compartiment correspondait à toute la durée de vie de ce dernier, elle correspondra désormais à une période glissante de cinq (5) ans, commençant au plus tôt le 1er juillet 2022, date de mise en œuvre du nouveau modèle de Commission de performance conforme aux Orientations de l'ESMA sur les commissions de performance dans les OPCVM et certains types de fonds d'investissement alternatifs.

La Commission de performance peut uniquement être réclamée si les pertes subies au cours des cinq (5) années précédentes sont recouvrées.

Dans un souci de transparence et de clarification, les Actionnaires sont informés que, eu égard au calcul de la Commission de performance, les pertes passées ont été réinitialisées le 1er juillet 2022, en raison du changement de modèle de Commission de performance. Le Gestionnaire de portefeuille du Compartiment renonce à toute Commission de performance potentiellement provisionnée jusqu'à fin décembre 2022.

Les modifications susmentionnées sont reprises dans une version actualisée du Prospectus qui sera datée de novembre 2022 et mise à la disposition des Actionnaires au siège social du Fonds.

Les Actionnaires en désaccord avec le changement susmentionné peuvent racheter leurs actions du Compartiment sans frais entre la date du présent avis et le 29 décembre 2022.

Le Conseil

Le prospectus partiel et les documents « Informations clés pour l'investisseur » pour la Suisse resp. la feuille d'information de base, les statuts, les extraits des rapports annuel et semestriel de la SICAV pour la Suisse ainsi que d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse :

Carnegie Fund Services S.A. 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement est **UBS Switzerland AG**, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich.